

Mairie de SAINT- AMOUR- BELLEVUE
Le Bourg
71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 12 Juin 2018 à 19h30 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Raccordement électrique parcelle A N°586 – Mr FILIPPE. (délibération)
2. Place des Marcs – ouverture des plis Maître d’Œuvre
3. Projet "restaurants scolaires" 2018/2019
4. Formation défibrillateur
5. Projet d’adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD »
6. Travaux du SIVOM
7. Questions diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
 DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018**

L’an deux mille dix-huit, le douze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 08 Juin 2018 (Présent Excusé)

| | | |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie | <input type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine | <input type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas (pouvoir) | <input type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves ((pouvoir) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien | <input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel | <input type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves | <input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane | (pouvoir) |

Secrétaire de séance : Mr COGNARD Denis est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Mai 2018 : le procès-verbal de la réunion du 15 Mai est adopté à l’unanimité, sans observation majeure.

1. Raccordement électrique parcelle A N°589 – Mr FILIPPE. (délibération)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal, de la demande transmise par ENEDIS – ARE au SYDELS concernant le raccordement au réseau public de distribution d’électricité de la parcelle A n°589 – Les Poulets 71570 Saint Amour Bellevue.

Une demande de travaux pour un aménagement de grange a été accordée en 2017 et ce raccordement permettra une électrification en règle pour cette zone.

Dossier 385067 transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d’un montant de « 7 000 € HT ». L’enfouissement de ce raccordement sera effectué par l’entreprise SMEE

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Montant des travaux EP ht | 7 000 € |
| Subvention SYDESL ht | 2 800 € |
| Contribution de la Commune | 4 200 € ht |

LE CONSEIL,

⇒ **Après en avoir délibéré à l’unanimité, (13 pour, 0 contre, 0 abstention)**

ADOpte le projet présenté par le Syndicat Départemental d’Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;

DONNE son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de « 4 200 ht », sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;

DIT que cette contribution communale inscrite au budget communal au chapitre 65 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;

SE RESERVE par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix, et autorise le Maire à engager les consultations nécessaires, le cas échéant.

Question : Est-ce qu'il y a d'autres travaux de raccordement ?

Faut-il faire de nouvelles demandes de travaux au Sydesl ?

♦ DE 2018/028

2. Place des Marcs – ouverture des plis Maître d'Œuvre

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE ET D'ENREGISTREMENT DES PLIS DU 07 JUIN 2018 (MARCHÉ PUBLIC)

I - Participant(s) à la réunion interne d'ouverture

Josiane CASBOLT, Maire, Pierre Yves SPAY (adjoint) et Rachel SPAY (conseillère) et
Mr PIAZZA Jérôme (ATD) et Mme JUTEAU Virginie (CAUE)

II - Rappel de la procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée telle que prévue par l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le(s) support(s) suivant(s) :

Jsl – 30 Avril 2018

Site internet de la commune

Plateforme d'administration électronique (profil d'acheteur) : <https://www.marches-info.fr/>

La date limite de réception des offres a été fixée le **25 Mai 2018 à 12 heures**.

Le registre des dépôts fait mention de la réception dans les délais de **13 offres**.

III - Ouverture et enregistrement des enveloppes comprenant la candidature et l'offre

L'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles seront analysées au titre de la recevabilité des candidatures, les moyens de preuves acceptés sont énumérés à l'article 2.2 du règlement de la consultation.

Critères de jugement des candidatures

Critères hiérarchisés par ordre décroissant d'importance : Références, compétences et moyens adaptés à l'opération

IV – Choix de 3 cabinets de Maîtrise d'œuvre :

- Groupement dont le cabinet BERNARD COUDEYRE REY est mandataire ;
- Groupement dont le cabinet ACL est mandataire ;
- Groupement dont le cabinet LES ATELIERS MARTIN est mandataire ;

Les Maîtres d'œuvre seront conviés à participer à l'audition prévue au règlement de la consultation, le **Mardi 26/06/2018** à partir de 14 heures.

Une réunion a été proposée le lundi 25 juin 2018 à 18h30 pour la préparation de l'audition des maîtres d'œuvre.

3. **Projet "restaurants scolaires" 2018/2019**

Lettre envoyée à l'inspection académique

Les restaurants scolaires du RPI PRUZILLY, SAINT-AMOUR, SAINT-VERAND, gérés par une association de parents d'élèves bénévoles " LES GLOUTONS " sont depuis plusieurs années en difficultés financières d'une part et d'autre part avec des difficultés d'encadrement pour le bien être des enfants. La restructuration est devenue nécessaire et indispensable. Le bureau, les enseignants, les parents d'élèves et les élus, après plusieurs réunions ont décidé la centralisation de préparation et de service des repas sur le site de SAINT-AMOUR-BELLEVUE.

Ce changement a pour conséquences :

1/ la mise en place d'une navette de midi entre les écoles afin d'acheminer les élèves de PRUZILLY et SAINT-VERAND à SAINT-AMOUR et retour.

Le coût de cette navette est estimé à 13860 euros. L'économie générée par la prise en charge du transport scolaire par Maconnais Beaujolais agglomération s'élève à 12687 euros, dont un reste à charge pour les trois communes de 1.173 euros.

2/ La modification des horaires des écoles en tenant compte des impératifs matériels et du bien-être des enfants.

La solution qui a été retenue et approuvée par l'ensemble des parties prenante est la suivante :

| | PRUZILLY | ST AMOUR Maternelle | ST AMOUR Primaire | ST VERAND |
|--------------------------|----------------------|--------------------------------|------------------------------|----------------------|
| Horaires actuels | 8h45 / 11h45 | 9h00 / 12h00 | 9h05 / 12h05 | 9h00 / 12h00 |
| Nouveaux horaires | 8h45 / 12h00 | 9h00 / 12h00 | 9h05 / 12h05 | 9h00 / 12h05 |
| Horaires actuels | 13h20 / 16h20 | 13h30 / 16h30 | 13h35 / 16h35 | 13h40 / 16h40 |
| Nouveaux horaires | 13h50 / 16h35 | 13h25 / 16h25 | 13h30 / 16h30 | 14h05 / 16h50 |

Les élèves de SAINT-AMOUR-BELLEVUE débiteraient le repas à 12h10, ceux de PRUZILLY et de SAINT-VERAND débiteraient le repas à 12h30.

Ce décalage de service éviterait que tous les élèves soient en même temps dans la cour de récréation. Il nous paraît important que les petits puissent se retrouver dans le calme et démarrer la sieste dans les meilleures conditions ce qui justifie la réduction de cinq minutes du temps méridien pour les élèves de SAINT-AMOUR-BELLEVUE.

Il a été vérifié avec le transporteur que les horaires ainsi défini soient compatibles avec les horaires des autres circuits.

Prochaine réunion le mercredi 13 Juin 2018

Madame le Maire demande à Mr Sébastien DUFOR d'élaborer le montage financier de répartition et de préparer la convention entre les 3 communes pour la répartition des charges de fonctionnement du site de Saint Amour-Bellevue.

4. **Formation défibrillateur**

Suite à l'achat du défibrillateur, une planification à « l'initiation du grand public » à la prise en charge d'une victime d'arrêt cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur.

Pré requis : Aucun

Nombre de participants : jusqu'à 15

Temps : 1 h minimum jusqu'à 1 h 30

Besoins : 1 salle pouvant accueillir autant de chaises en arc de cercle que de participants.

Date choisie : le mercredi 04 Juillet 2018 à 18 heures

Participants : Enseignants, Franck Coindard, Présidents d'association, personnel de garderie, cantine, élus référents.

5. **Projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD »**

Réglementation Générale de Protection des Données

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission pourrait être envisagée (Agédi, CDG ...).

A titre d'information une réunion organisée par le centre de gestion de Saône et Loire se tiendra le 28 Juin 2018 de 9h à 12h.

6. **Travaux du SIVOM**

Suite à l'ouverture des Plis voirie 2018 entre Eiffage et Eurovia, une négociation est en cours, les résultats sont attendus vendredi 12 Juin 2018.

7. **Questions diverses**

➤ **Lettre SAPIN / LASSARAT**

Lettre de demande de raccordement de tout à l'égout. La demande sera analysée lors de l'étude de la place des Marcs par le cabinet d'étude qui sera mandaté.

➤ **Résultats de l'Agence Postale de Saint Amour Bellevue :**

Résultats 1^{er} semestre 2018 donnés suite au passage d'un responsable de la Poste.

Résultats très positifs et encourageants pour l'employée communale qui gère l'Agence Postale.

Question : L'accès boîte aux lettres est-il réglementaire, les personnes en fauteuil peuvent-elles accéder à la boîte aux lettres ?

➤ **Compteurs LINKY :**

La mise en place est en cours dans la commune. Une étude des ondes électromagnétiques permet désormais de les mesurer.

Dans un communiqué de presse, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a annoncé l'élargissement, depuis le 6 juin, du dispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques. Depuis le 1er janvier 2014, les collectivités et les particuliers avaient la possibilité de faire mesurer l'exposition aux ondes dans les locaux d'habitation (téléphones mobiles) et les lieux accessibles au public (parcs, commerces, gares). Désormais, toute personne ou organisme habilité « peut demander gratuitement une mesure afin de connaître précisément l'exposition associée à des objets communicants fixes, notamment les compteurs communicants. » Comprenez les compteurs Linky, Gazpar ou Ondéo.

Dans la pratique, le particulier remplit un formulaire de demande disponible (notice à télécharger ci-dessous) et fait ensuite signer sa demande par la mairie ou tout organisme habilité. Un laboratoire, « accrédité et indépendant », et rémunéré par une taxe prélevée sur les opérateurs mobiles, est dépêché par l'ANFR pour réaliser la mesure. Le résultat de celle-ci est communiqué aux particuliers et aux communes avant d'être mis en ligne et accessible à tous sur le site cartoradio.fr, qui compte pas moins de 40 000 résultats à ce jour.

Cette annonce va permettre à chacun d'accéder à des données fiables. En effet, la question de l'installation des compteurs Linky a donné lieu à des interrogations sur d'éventuels risques sanitaires, poussant un certain nombre de communes à prendre des arrêtés interdisant la pose de compteurs Linky au nom du principe de précaution. Ces arrêtés ont été systématiquement cassés par les préfets.

À ce jour, les conclusions des enquêtes pilotées par différents organismes sont unanimes. En 2016, l'ANFR avait mené des campagnes de mesure des émissions de compteurs communicants, en laboratoire et chez des particuliers.

Elle avait déterminé que les niveaux d'exposition créés par les compteurs Linky étaient « bien en dessous des valeurs limites réglementaires ».

« Aucun élément ne semble établir un risque circonstancié de nature à justifier l'adoption de mesures de précaution », écrivait, de son côté, la Direction générale des collectivités locales la même année (lire Maire info du 12 juillet 2016).

Dans son dernier rapport, le Médiateur de l'énergie expliquait avoir reçu, en 2017, 161 litiges pour « refus de pose de compteurs Linky », mais il ne les a pas instruits, puisque, rappelle-t-il, « le consommateur n'a pas le droit de s'opposer » à la pose des compteurs (lire Maire info du 30 mai). Le 31 mai, 166 plaignants bretons qui tentaient de s'opposer au déploiement du compteur Linky à leur domicile en invoquant leur nocivité électromagnétique ont été déboutés par le tribunal de grande instance de Rennes.

L'élargissement du dispositif de l'ANFR permettra aux particuliers inquiets de bénéficier de relevés d'exposition in situ.

➤ **Mutualisation BTA MÂCON / LCDG**

Comme évoqué par le Chef d'Escadron JANDIN commandant la compagnie de MÂCON lors de l'inspection de l'unité le 28 mars 2018, la mutualisation entre la brigade de MÂCON et celle de LA CHAPELLE est active depuis le 1er juin.

En fait il s'agit : La nuit il n'y a plus qu'une seule unité qui intervient au profit des deux circonscriptions de MÂCON et LA CHAPELLE DE GUINCHAY.

Une autre équipe se tient néanmoins prête au cas où il y ait besoin.

Depuis sa mise en place, le 1er juin, une des équipes d'intervention dite de "PAM" (premier à marcher) a déjà eu à intervenir pour des faits mineurs sur la circonscription de la brigade voisine.

Il se peut dorénavant que vous soyez appelé (de nuit essentiellement et si le besoin s'en fait réellement sentir) par des personnels de la brigade de MÂCON.

Sachez malgré les distances d'intervention qui augmentent que les personnels des deux unités feront toujours de leur mieux afin de satisfaire vos concitoyens, cependant si l'équipe PAM est déjà occupée sur une autre intervention en dehors de sa circonscription habituelle, il est bien évident (sauf cas d'extrême urgence nécessitant l'envoi d'une autre patrouille) que les délais d'intervention vont forcément eux aussi augmenter.

J'ajoute que si cette "mutualisation" ne donnait pas satisfaction, notre hiérarchie reviendrait à ce qui se faisait auparavant.

Suite à une demande d'information auprès du Major Perrier, ces appels de nuit seraient essentiellement des demandes de renseignements concernant la commune.

➤ **Flash Alu Concept**

Demande de devis pour mise en place d'un rideau déroulant à la porte de la Mairie par prévention d'inondation.

Rendez vous vendredi 15 juin 2018 16h

Demander à Franck, l'employé communal, de mettre une planche pour faire barrage en attendant.

Un devis avait été établi par les établissements Gelin pour faire un caniveau.

➤ **STAHL MEISTER demande pour exposer au sein de la commune**

Ayant pour activité la vente d'outillage professionnel, la société souhaiterait pouvoir exposer au sein de la commune.

Je vous proposerais les dates du 22,23,24,27,28,29,30 juin et 01 juillet 2018.

La vente se passe au cours d'une matinée, de 9h à 13h sur la place de la Mairie, de l'église ou alors un parking un emplacement de 10 mètres par 5 serait parfait.

Le Conseil émet un avis favorable pour la vente d'outillage sur la place des Marcs.

➤ **AG ADMR Saint Amour Bellevue le 19 juin à 15h**

Organisation de la réunion par Mr SPAY Pierre-Yves, Adjoint.

➤ **Salle des fêtes / règlement affichage**

Finalisation et affichage du règlement et fonctionnement de la salle des fêtes et de ses équipements.

Les bouteilles de gaz doivent être vérifiées avant chaque location.

➤ **Vide greniers du dimanche 24 juin 2018.**

Rappel des participants

Mr DURAND Pascal, Mr SPAY Pierre-Yves, Mr COGNARD Denis et Romain SPAY se proposent pour aider lors de cette manifestation.

➤ **Rétro Mob**

Passage à Saint Amour le **samedi 16 Juin 2018** à 12 heures environ 50 motos

➤ **Julien'as Moto club**

Passage à Saint Amour le dimanche **21 octobre 2018** à 12 heures environ 350 motos

➤ **CMJ**

Visite des archives départementales le mercredi **13 Juin 2018** de 14h à 16h.

➤ **Conseil Ecole** : le jeudi **21 Juin 2018** à 18h00 SAINT Vérant.

➤ **Cuisine du logement au-dessus de l'école** : photo

➤ **Tour de table** :

- Le Maire : Permis PC 071 385 18 S 0001 : permis refusé – projet de modification simplifié du PLU pour la hauteur des toits et l'utilisation de la surface de plancher dans la zone UA
- Schéma directeur d'assainissement : phase de mesure qui doit se clôturer 4eme trimestre 2018, la commune de Chânes est coordinateur du projet.
- Constat de voitures qui se garent sur les pelouses : un courrier va être envoyé aux deux restaurants afin qu'ils veillent au respect des espaces verts et incitent le personnel et clients à se garer sur la place des Mares.
- Un tuyau a été cassé a priori par Enedis aux Thévenins, les services ont été informés.
- En limite de la Chapelle de Guinchay, le chemin a été remis en état.
- Sur le chemin des Prés Poulets, l'eau ne prend pas le fossé, il va falloir casser le talus.
- Le trou sur le chemin communal vers Mr Barbelet a été bouché.
- Les travaux de marques blanches aux Thévenins sont reportés sur 2019.
- Des chiens errent sur les routes et pourraient causer des accidents de voiture : il est rappelé que les chiens ne doivent pas errer seuls dans la commune pour des raisons évidentes de sécurité et de propreté.
- Madame Le Maire remercie les viticulteurs présents lors du Conseil des Maires.
- Nettoyage à prévoir derrière le château d'eau et derrière terrain tennis.
- Mariage religieux de Laura CASBOLT le 23 Juin 2018 à 16 heures
- Petits dysfonctionnements dans la salle des fêtes
- Sens interdit à commander pour positionner en bas du chemin des croches.
- Maison à proximité de la Poste mise en vente : aucune offre sérieuse à ce jour.
- Vider le lavoir des Thévenins
- Demander au Sivom de réduire le débit du bassin en haut de la ville, chemin de la Croix Caron, pour soulager le bassin de la ville.
- Mettre en service la fontaine place de l'Eglise (le bec de la fontaine a été détérioré par vandalisme)

➤ **Date du prochain CM** :

Le Jeudi 05 Juillet 2018 à 19h30

➤ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30**

